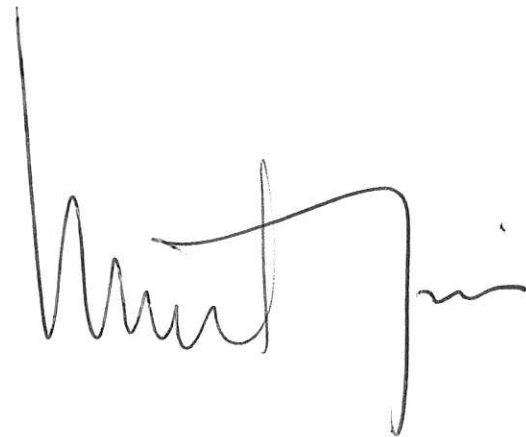


CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 20 JUIN 2014

COMPTE RENDU



Etaient présents :

Monsieur Vincent MORISSE, Maire ;

Mesdames et Messieurs Jeanne-Marie CAGNOL, Patrick VASSAL, Patrice AMADO, Jean-Maurice ZORZI, Julienne GAUTIER, Hélène BERNARDI, adjoints ;

Mesdames et Messieurs Jean-Loup BONNEFOI-BOLLACHE, Michèle DALLIES, Jean-Marie TOUCAS, Paul GIRARD, José LECLERE, Josiane DE MOURGUES-DEVAUX, Evelyne PITTET, Catherine DEFRANCQ, Franck MANDRUZZATO, Françoise LUBERT, Véronique KERHOAS, Nathalie DANTAS, Pierre-Yves TIERCE, Sabine MIFSUD, Thierry GOBINO, Pascale CHEVREAU, Bruno PORPIGLIA, Michel FACCIN, Eric PROVENSAL, conseillers municipaux.

A été désigné comme remplaçant de Madame Stéfania QUIRAC :

- Monsieur Jacques MUNIER, né le 24 février 1943 à Barjols (Var), domicilié à Sainte-Maxime (Var), 21 Avenue Général Leclerc

Procurations était données de :

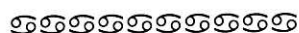
Monsieur Jean-Louis ROUFFILANGE à Monsieur Vincent MORISSE
Monsieur Michel LE DARD à Madame Jeanne-Marie CAGNOL
Madame Jehanne ARNAUD à Monsieur Patrick VASSAL
Monsieur Charles PIERRUGUES à Monsieur Patrice AMADO

Etaient absentes :

Madame Micheline MARTEL
Madame Yolande MARTINEZ

Secrétaire de séance :

Madame Nathalie DANTAS



Monsieur le Maire ouvre la séance à 8 heures 30 qui est consacrée à la désignation des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales et donne lecture des quatre procurations.

Il précise que tous les membres du conseil municipal sont délégués de droit, mais cette qualité est réservée aux seuls élus de nationalité française. Ainsi, Madame Stéfania QUIRAC a été remplacée par Monsieur Jacques MUNIER. Ensuite, il procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article R 133 du code électoral, le Bureau électoral chargé de veiller au déroulement de cette élection est composé de la manière suivante :

Le Président : Le Maire

Quatre membres du Conseil Municipal présents :

- les deux plus âgés :
Monsieur Jean-Loup BONNEFOI-BOLLACHE
Madame Michèle DALLIES
- les deux plus jeunes :
Monsieur Pierre-Yves TIERCE
Monsieur Bruno PORPIGLIA

3 - Le Secrétaire : le secrétaire de cette séance :

- Madame Nathalie DANTAS

Monsieur le Maire constate que trois listes de candidats ont été déposées en Mairie avant l'ouverture du scrutin :

- la liste "Sainte-Maxime, C'est vous !" ;
- la liste "Sainte-Maxime Autrement" ;
- la liste "Sainte-Maxime Avant tout".

1) DESIGNATION DES DELEGUES SUPPLEANTS ELECTIONS SENATORIALES DU 28 SEPTEMBRE 2014

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **A L'UNANIMITE** :

- De prendre connaissance des listes présentées ;
- De procéder à la désignation des neuf (9) délégués suppléants au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne ;

Nombre de votants : 31

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 31

Sièges à pourvoir : 9

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 3,44 donc 3

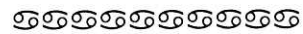
	Voix	Attribution au Quotient	Attribution à la plus forte moyenne	TOTAL
Liste 1 Sainte-Maxime, C'est vous !	24	8	0	8
Liste 2 Sainte-Maxime, Autrement	5	1	0	1
Liste 3 Sainte-Maxime, Avant tout	2	0	0	0

- De proclamer les résultats de l'élection des délégués suppléants ;

- Madame Karine LAUVARD
- Monsieur Roger ELIZABE
- Madame Tiphaine LACOMBE
- Monsieur Jean-Pierre LERON
- Madame Claudine DUQUESNE
- Monsieur Gilbert LEPELTIER

- Madame Christiane OLIVIER
- Monsieur Denis CASTELLY
- Monsieur Bernard DUCUING

- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tous actes et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Monsieur le Maire précise que le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 5 juin 2014 est remis sur table.

La séance est levée à 9 heures 20. La date de la prochaine séance du conseil municipal sera communiquée ultérieurement.